



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5112

Approbation d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et l'association Opéra National de Lyon, au titre des années 2019 à 2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5112 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION
ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION OPERA
NATIONAL DE LYON, AU TITRE DES ANNEES 2019 A
2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Opéra National de Lyon constitue un pôle d'excellence, de création, de production et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie, depuis le 1^{er} janvier 1996, du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans la continuité des précédents contrats (1996-2000, 2001-2005, 2006-2010, 2011-2015 et 2016-2018), vous avez, par délibération du 17 décembre 2018, approuvé une convention d'objectifs entre l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon. A cette convention était joint un tableau prévisionnel des subventions prévues par les différents partenaires de 2019 à 2022.

Pour les années d'application de la convention d'objectifs précitée, une partie de la subvention versée à l'Association Opéra National de Lyon est désormais inscrite en subvention d'investissement, cette dernière part couvrant les dépenses annuelles de petit investissement de l'Opéra. Son montant sera soumis à votre approbation chaque année.

Pour l'année 2019, la subvention de fonctionnement s'est élevée à 7 521 448 € approuvée par la délibération n°2018/4309 du 17 décembre 2018. Trois acomptes ont d'ores et déjà été versés à l'Association Opéra National de Lyon pour un montant de 5 400 000 €. Le solde de la subvention lui restant due s'élève à 2 121 448 €. La subvention d'investissement s'est élevée à 170 000 €.

Il vous est proposé d'approuver une convention d'application concernant les conditions et modalités de versement de cette subvention d'investissement pour les années 2019 à 2022.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon, est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire suivante : crédit 62084, nature 20421, fonction 311, chapitre 204.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER